



A Chalon-sur-Saône le 4 janvier 2019,

A Monsieur le Préfet de Saône et Loire
Préfecture
196 rue de Strasbourg
71021 MÂCON Cedex 9

Monsieur le Préfet,

Vous avez probablement pris connaissance de la dynamique de rassemblement du mouvement « Nous voulons des Coquelicots » qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Avec plus de 450 000 signataires, des rassemblements réguliers tous les premiers vendredi du mois réunissant plus 30 000 personnes le 7 décembre, la Saône-et-Loire participe activement à cette dynamique avec plusieurs rendez-vous* répartis sur le territoire depuis le mois d'octobre.

Le mouvement « Nous voulons des Coquelicots » de Chalon a pris connaissance de **l'arrêté préfectoral visant à encadrer l'utilisation, par des mesures de protections, des pesticides à proximité des établissements fréquentés par des personnes vulnérables, conformément aux dispositions législatives de l'article L.25371 du code rural et de la pêche définies dans la loi du 13 octobre 2014 dite loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.**

Dans un souci d'agir concrètement et localement pour préserver notre santé et notre environnement, nous souhaitons avoir des informations sur les modalités d'application de cet arrêté dans les communes concernées. En effet, nous constatons qu'il n'y a qu'une faible communication à destination des habitants sur la manière dont les communes, en lien avec la profession agricole, mettent en place les mesures de protection. L'absence de transparence conduit inévitablement à une crise de confiance.

C'est pourquoi, nous sollicitons un entretien avec Monsieur le Secrétaire Général motivé par plusieurs interrogations nécessitant des réponses :

- 1) Quelles sont les communes concernées par cet arrêté ? Ont-elles engagées une concertation avec les acteurs agricoles et viticoles ? L'objectif étant d'avoir une cartographie précise des mesures de protection prises sur le territoire.
- 2) Pour les communes mobilisées, où en sont-elles dans leur démarche, quelles sont les mesures adoptées parmi les 4 mesures proposées par l'arrêté ?
- 3) Pour les communes n'appliquant pas l'arrêté, quelles en sont les raisons et les facteurs bloquants ? Quels moyens se donnent les services de l'État pour dépasser ce problème ?
- 4) Comment les services de l'État envisagent-ils le suivi de l'application de l'arrêté et la nécessaire communication aux habitants visant à une meilleure transparence.

En espérant que notre courrier aura retenu votre attention d'ici notre prochain rendez-vous le 1er février 2019, nous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations républicaines

Le mouvement « Nous voulons des Coquelicots » - Groupe de Chalon s/Saône

Contacts : coquelicots.chalon71@gmail.com
<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

*Blanzay-Montceau – Chagny – Chalon – Cluny – La Clayette - Louhans – Mâcon - Paray le Monial
-